Département de la Charente-Maritime
Mairie de Taugon

Arrêté portant police temporaire du stationnement et de la circulation sur la place de la Mairie et la rue de l'Étang

Le maire de la commune de Taugon ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la circulation du 22 octobre 1963 modifiée et plus particulièrement sa 8e partie ;

Considérant qu'un marché de Noël doit se tenir le dimanche 29 novembre 2026 sur la place de la Mairie ainsi qu'une guinguette à côté de la salle des fêtes ;

Considérant que des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

Article 1 – durée d'application : le présent arrêté s'applique les vendredi 27 à 16 heures et dimanche 29 novembre 2026 à 23 h.

Article 2 — police de la circulation et du stationnement :

I. Sur la place de la Mairie, le stationnement et la circulation de tout véhicule est interdit à l'exception de ceux des services municipaux de Taugon et des commerçants habilités à participer au marché. Les propriétaires des véhicules stationnant dans les garages situés sur la place de la Mairie peuvent y circuler, avec prudence, sauf le dimanche entre 08 h 00 et 19 h 00.

II. Sauf pour les commerçants prévus pour la guinguette, le stationnement et la circulation sont interdits autour de la salle des fêtes, à l'exception du côté de la façade est.

Article 3 — signalisation : la signalisation est installée et entretenue par la commune de Taugon.

Article 4 – recours : dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de madame la maire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac – CS 80 541 – 86 020 Poitiers Cedex – ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible sur www.telerecours.fr.

À Taugon, le 25 novembre 2026
La maire, Hélène CROS

MAIRIE de TAUGON
17770 (Charente-Maritime)